

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault (CAUE 34) est une association mise en place par le Conseil Départemental de l'Hérault en 1979 dans le cadre de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, composée d'une quinzaine de collaborateurs. C'est un organisme à but non lucratif dont la mission principale, reconnue d'intérêt public, est la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental.

A l'appui des quatre missions définies par ses statuts, il intervient auprès des collectivités territoriales et des particuliers en délivrant un conseil sur mesure neutre et indépendant. Il développe également un programme de formation, de sensibilisation et d'information à destination de ces différents publics.

Centre de ressources, lieu d'échanges et de diffusion culturelle, il intervient à toutes les échelles, de la parcelle au grand territoire.

Blog du CAUE de l'Hérault : [www.caue34.fr](http://www.caue34.fr)

## // MISSIONS

Sous la responsabilité légale de la présidente du CAUE 34 et sous l'autorité hiérarchique de la directrice, en concertation et collaboration avec les membres de l'équipe, il/elle partagera son poste entre travail de réflexion, formation, d'appui et de terrain, hors de toute mission de maîtrise d'œuvre. Il/elle aura en charge les missions suivantes :

- Prendre en charge la mission de formation, son déploiement, auprès des acteurs du territoire ;
- Conseiller et accompagner les collectivités dans le cadre de leurs projets de stratégie urbaine, territoriale, de planification, d'aide à la réflexion sur des programmes de revitalisation ou d'études préalables, en leur apportant une vision objective et pluridisciplinaire ;
- Faciliter la prise de décision dans l'accompagnement des collectivités, tout en privilégiant une démarche pédagogique et une neutralité d'approche afin de poser les bases de réussite d'un projet qualitatif ;
- Participer à la refonte de l'exposition « habiter sans s'étaler » et à la création d'un nouvel opus dans le prolongement des 3 premiers carnets ;
- Collaborer aux actions de sensibilisation, d'information et production de supports, destinés aux élus, aux techniciens des collectivités, aux professionnels du cadre de vie ou au grand public en partenariat avec la DDTM34, l'URCAUE Occitanie... ;
- Veiller aux évolutions des cadres légaux en matière d'urbanisme réglementaire.

## // PROFIL

### Formation et activités antérieures

- Diplôme d'urbaniste ou ouvrant sur les champs de l'aménagement, des politiques de la ville ou équivalent ;
- Expérience professionnelle souhaitée, notamment en bureau d'étude, agence d'urbanisme, collectivités ou CAUE.

### Compétences-aptitudes

- Avoir une bonne connaissance de l'urbanisme réglementaire et opérationnel ainsi que des modalités de mise en œuvre de projets urbains ;
- Avoir une maîtrise du processus de projet et de l'aménagement, du cadre et règles de la commande publique ;
- Bien connaître le fonctionnement des collectivités et des institutions publiques,
- Maîtrise des outils informatiques et de représentation graphique (Suite Adobe / QGIS...) ;
- Aptitude au travail collaboratif et en équipe pluridisciplinaire ;
- Bonne capacité d'expression orale, écrite, d'animation et sens de la pédagogie et capacité de synthèse ;
- Capacité à animer des réunions techniques tout public et à organiser des séances de formation ;
- Intérêt pour les enjeux spécifiques du monde péri-urbain et rural ;
- Rigueur, autonomie et capacité d'organisation du temps de travail ;
- Sens de la discrétion, exigé par le service d'intérêt public.

## // ASPECTS CONTRACTUELS

---

- CDD // sur une période de 12 mois // à temps partiel // 80% soit 28 heures/semaine (possibilité de répartir sur la base de 4 jours travaillés) avec période d'essai de trois mois ;
- Rémunération s'appuyant sur l'accord d'entreprise du CAUE de l'Hérault et sa politique salariale suivant l'expérience ;
- Possibilité de télétravail en référence de la charte de télétravail du CAUE de l'Hérault (ordinateur portable fourni) ;
- Souplesse horaire et disponibilité ponctuelle soir et week-end pour réunions en collectivité ou actions de sensibilisation ;
- Impossibilité d'exercer à titre professionnel toute mission de maîtrise d'œuvre sur la totalité du territoire du département de l'Hérault.
- Poste à pourvoir dès le 1<sup>er</sup> février 2024, basé à Montpellier 19 rue Saint-Louis, comprenant des déplacements, sur le département à l'appui des véhicules de service / Permis de conduire indispensable.

## // CANDIDATURE

---

- Lettre de motivation,
- Curriculum vitæ et portfolio,
- Sélection de références au format de quelques pièces graphiques.

Les candidatures sont à envoyer avant le 10 janvier 2024 par mail à [contact@caue34](mailto:contact@caue34), à l'attention de Mme Julie GARCIN SAUDO, présidente du CAUE de l'Hérault.

Les auditions sont organisées sur la journée du 19 janvier 2024.

Renseignements auprès de Mme Florence Fombonne Rouvier / directrice du CAUE de l'Hérault

[florence.fombonnerouvier@caue34.fr](mailto:florence.fombonnerouvier@caue34.fr) – 04 99 133 700